




■ **République Française**
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Ville de Creil

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Publié le 04/07/2022 
ID : 060-216001743-20220627-ARRG220927001-AR

■ **Arrêté du maire n° 2022 - 218**
Mise à jour n°9 du plan local d'urbanisme

Le maire de la ville de Creil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Creil approuvé le 18 décembre 2018 modifié le 12 avril 2021,
Vu le décret n°2021-633 du 20 mai 2021 portant abrogation du décret du 26 février 1974 portant classement du dépôt atelier de munitions spéciales et de la zone d'alerte des avions Mirage IV sur la base aérienne de Creil (Oise) et création d'un polygone d'isolement autour de leur emprise,
Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan local d'Urbanisme de Creil.

■ **Arrête :**

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de Creil est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est retirée du dossier de Plan Local d'Urbanisme la servitude relative aux zones et polygones d'isolement autour des magasins et établissement servant à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs (AR3).

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Creil aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet 1, place de la préfecture à Beauvais
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise 40 rue Jean Racine à Beauvais.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80011 cedex 01) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Copie certifiée conforme
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services

Jean- Claude VILLEMAIN


Francis Le Pape


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Creil, le 27 juin 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 27/09/22

et publication ou notification le 04/07/22

affiché le 04/07/22

CREIL, le 27/09/2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »


Corinne FABLET